

Urbanisme » Urbanisme opérationnel

Résorption de l'habitat insalubre (RHI) • 1995-1999

[Open in Bach](#)

Présentation du contenu

Les opérations de résorption de l'habitat insalubre sont créées par la loi du 10 juillet 1970. Cette procédure repose sur un régime spécial d'expropriation à l'égard des propriétaires d'immeubles déclarés insalubres. Ces immeubles, une fois expropriés, font l'objet d'une réhabilitation ou d'une démolition. Les occupants de ces immeubles bénéficient d'un droit de relogement.

Date de l'unité documentaire 1995-1999

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Sujet : urbanisme • opération d'urbanisme

Cotes extrêmes : 685 W 2-3

Sous-unités (2)

- Rue de Tomblaine. – Mise en place : extrait des registres des délibérations du conseil municipal, décision du maire, marché d'étude, avenant au marché d'étude, proposition, marché négocié. Enquête d'insalubrité : notice, plans, notes, fiches d'analyse, enquêtes, résultats, note de synthèse, comptes-rendus de réunion. Étude préopérationnelle : rapport. Études de résorption de l'habitat insalubre : rapports, études, arrêtés préfectoraux, déclaration d'intention d'aliéner, correspondance. • 1995-1999
- Îlot de Réménauville. – Enquête d'insalubrité : enquêtes, résultats, correspondance. Subvention : correspondance. Prolongation de l'opération : avenant au traité de concession. • 1996-1998